



Dispositif renforcé de soutien au domicile

La Mutualité Française engagée dans une expérimentation innovante d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

Une expérimentation nationale

Afin de mieux répondre aux besoins croissants liés au grand âge, la Mutualité Française, la Croix-Rouge française et le groupe Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve ont lancé une expérimentation pour construire un modèle commun de soutien renforcé à domicile. Cette expérimentation est menée pour une durée de trois ans en lien avec le Ministère de la santé et l'Assurance maladie, dans le cadre de l'article 51.

Ce dispositif renforcé personnalisé a pour objectif de permettre à la personne âgée en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elle, dans un environnement sécurisé. Il vise à prévenir les risques d'aggravation de la perte d'autonomie et à assurer la continuité de la prise en charge et du parcours de santé, offrant ainsi une alternative à l'entrée en établissement d'hébergement.



11 projets mutualistes

274 personnes vont être accompagnées par les mutuelles de la Mutualité Française sur un total de 600 personnes que compte l'expérimentation.

Dans chacun des 11 territoires couverts, le dispositif s'appuie sur un référent au sein d'un établissement ou service d'accompagnement mutualiste (type EHPAD*, SSIAD**...) collaborant en lien étroit avec des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire.

Tous ces professionnels et structures travaillent ainsi ensemble au service du parcours de vie de la personne âgée et de son aidant.

* Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

** Service de soins infirmiers à domicile



Dispositif renforcé de soutien au domicile

LES 3 PILIERS DU DISPOSITIF



• **La coordination** des intervenants au domicile



• **L'expertise gériatrique** des acteurs du territoire (EHPAD, SSIAD, SAAD, professionnels de santé libéraux et en établissement...)



• **La sécurisation du domicile** 24h/24 et 7j/7 grâce à une astreinte professionnelle et l'installation d'objets connectés

A qui s'adresse le DRAD ?

Le dispositif renforcé de soutien au domicile s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou cognitive :

- qui souhaitent rester à domicile et acceptent le principe d'un accompagnement coordonné par un référent mutualiste, interlocuteur principal de la personne âgée,
- qui habitent dans la zone géographique couverte par chaque projet.

Comment le DRAD se met-il en place ?

Chaque accompagnement est construit sur la base d'une évaluation complète de la situation de la personne âgée, environnement compris, en tenant compte de ses souhaits et de ceux de ses proches aidants.

Le dispositif comprend différents volets : aide à la vie quotidienne et soins, sécurisation du logement, gestion des situations de crise, activités sociales et de loisirs. Il assure la coordination renforcée de l'ensemble des actions. En fonction de l'évolution des besoins de la personne âgée, il peut être revu et adapté par les professionnels impliqués dans le DRAD sur chaque territoire.

Cette organisation permet un accompagnement des aidants en les soulageant de la coordination des interventions et en leur proposant des actions de répit.



Une offre coordonnée de services à domicile

UN RÉFÉRENT MUTUALISTE

évalue les besoins, propose un plan d'accompagnement et coordonne les actions prévues avec la personne âgée et son aidant



UNE PERSONNE ÂGÉE
en perte d'autonomie
souhaitant rester chez elle



SOUTIEN À L'AIDANT



Prévention

Actions de répit, accueil d'urgence ou hébergement temporaire de la personne âgée

SOINS ET EXPERTISE GÉRIATRIQUE



Santé au domicile

Évaluation de la fragilité, prestations de soins et télésanté, rééducation et réadaptation, prévention

ACTIVITÉS

Maintien du lien social

Animations, accompagnement à la pratique d'activités culturelles, sociales, physiques ou sensorielles



HABITAT

Adaptation du logement

Évaluation de l'autonomie de la personne à domicile. Aides techniques, sécurisation via des équipements domotiques (chemins lumineux, capteurs de chute...) et permanence assurée 24h/24



AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

Coordination des actions

Aide aux repas, à la toilette, au ménage, appui aux démarches administratives



Les 11 expérimentations mutualistes



274 personnes âgées accompagnées durant l'expérimentation

